



ISNCCA
Inter Syndicat National des
Chefs de Clinique et Assistants

**Comparaison entre les Chefs de Clinique des universités-Assistants des hôpitaux et Assistants Hospitaliers Universitaires (CCA/AHU)
ET les Assistants des hôpitaux (AS)**

Au 1^{er} juillet 2016

		CCA/AHU	AS
Émoluments hospitaliers			
(montant brut annuel)	1 ^{er} échelon	17 655,47 €	
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année		31 834,06 €
	2 ^{ème} échelon	20 560,07 €	
	3 ^{ème} et 4 ^{ème} année		34 655,78 €
	5 ^{ème} et 6 ^{ème} année		39 161,79 €
Indemnité de service public exclusif (montant brut mensuel)	01/07/2016	490,41 €	318,77 €
	01/11/2016		392,33 €
	01/02/2017		394,68 €
	01/11/2017	493,35 €	493,35 €
Indemnité d'activité sectorielle et de liaison (montant brut mensuel)		418,35 €	
Indemnité pour activité exercée sur plusieurs établissements (montant brut mensuel)		418,35 €	418,35 €
Prime d'engagement à exercer à temps plein (montant brut) ABROGÉ EN 04/2015	pour 2 ans		5 361,32 €
	pour 4 ans		10 722,65 €
Rémunération universitaire			
(montants bruts annuels)	1 ^{er} échelon	16 714,92 €	
	2 ^{ème} échelon	19 464,45 €	
Gardes et astreintes			
Se reporter aux textes sur la permanence des soins			
Congés			
Annuels	jours ouvrables	30	
	jours ouvrés		25
RTT		NON	OUI
Autres			
Durée initiale des fonctions	nomination contrat	2 ans	1 ou 2 ans
Surnombre permettant de valider le clinicat		OUI	
Prorogation du contrat permettant de valider l'assistantat			OUI
Secteur 2 (par l'acquisition du titre d'Ancien)		OUI	OUI
Service hebdomadaire	en ½ journées	11	10
Exercice des fonctions		temps plein	temps plein (temps partiel possible après 2 années de fonctions)

Textes portant sur les statuts :

Décret 84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels hospitaliers et universitaires en CHU (CCA-AHU)

Articles R6152-501 et suivants du Code de la Santé Publique (AS)

Circulaire n° DHOS/RH/2009/26 du 26 janvier 2009 relative au recrutement d'assistants spécialistes dans les CHU (AS en CHU)

Textes portant sur la rémunération :

Émoluments hospitaliers : arrêté du 15 juin 2016 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

Rémunération universitaire : arrêté du 26 août 2010 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires

Textes portant sur la permanence des soins :

Arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

Arrêté du 12 juillet 2010 relatif à l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes